

**Lancement de la Conférence nationale contre la peine de mort au Liban Vendredi 24 Janvier 2013**

**Projet "Renforcer les efforts libanais vers l'abolition de la peine de mort" financé par l'UE et mis en œuvre par "Ensemble contre la peine de mort"  
et  
"Lebanese Association for Civil Rights"**

**Mot introductif de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst,  
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

\*\*\*\*\*

*SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI*

Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice,  
Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Suède,  
Excellences,  
Messieurs les Bâtonniers,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

J'aurais aimé participer aujourd'hui à un événement célébrant l'abolition de la peine de mort au Liban. Hélas, il reste encore du chemin à faire, et je salue la présence parmi nous de ministres, juges, juristes, députés, représentants de la société civile, universitaires, activistes, intellectuels, journalistes et directeurs des écoles qui poursuivent inlassablement le combat pour abolir la peine de mort dans ce pays.

La présence de participants du Royaume Uni, d'Espagne et de France, qui feront part de leurs expériences des mouvements abolitionnistes

dans chaque pays, est très importante. Nous avons également des participants du Maroc et de la Jordanie pour renforcer la collaboration régionale dans la lutte contre la peine capitale.

Comme vous le savez, l'Union européenne et nos Etats Membres, nous plaidons et agissons de concert pour l'abolition de la peine de mort à travers le monde. Il s'agit là d'un de nos objectifs prioritaires en matière des droits de l'homme. Notre engagement constant en ce sens se traduit par des actions concrètes à la fois au niveau multilatéral et dans les relations bilatérales avec tous nos pays partenaires, y compris avec le Liban.

Outre le dialogue politique et l'assistance financière que nous pouvons apporter à des différentes organisations comme la vôtre, en collaboration avec la Suède, nous encourageons le débat public qui est indispensable pour changer les mentalités et pour avancer sur le travail législatif sur ce thème.

L'Union européenne salue le fait que depuis exactement dix ans la peine de mort n'ait plus été appliquée au Liban (dernière exécution en janvier 2004). Le moratoire de facto instauré aujourd'hui est très important. Il est indispensable de le maintenir quelles que soient les circonstances, car la peine de mort n'est jamais la solution.

Cependant, ce moratoire de facto ne protège pas le citoyen justiciable car la peine capitale demeure constitutionnelle. De fait, celle-ci est souvent prononcée par les tribunaux libanais.

Il est temps d'aller plus loin et d'agir à l'exemple des nombreux pays qui ont eux aussi traversé de longues périodes de conflit et d'instabilité et n'ont pas hésité à abolir la peine de mort.

La participation à cette rencontre de hautes personnalités libanaises, et en premier du Ministre de la Justice et des deux Bâtonniers de Beyrouth et de Tripoli, démontre une certaine évolution de la position officielle en la matière.

Je suis convaincue que cette rencontre sera une occasion de marquer une étape dans la dynamique nationale et régionale en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux qui vont se poursuivre tout au long de ces deux journées.

Je salue l'engagement de tous ceux et celles qui ont été à l'initiative de cette conférence et de tous ceux et celles qui ont œuvré pour sa réalisation.

Je vous remercie pour votre attention.